

vingt-quatre heures par jour dans le bureau de poste de Montréal, et que l'édifice doit rester éclairé toute la nuit en raison de l'arrivée des malles qui viennent de toutes les directions, et qui doivent être prêtes pour la distribution, et ce, du commencement à la fin de la journée.

M. WATSON : J'ai fait une comparaison dans les prix. Je n'ai pas parlé du tout du nombre d'heures. J'ai dit que la lumière nous était fournie au prix de trois quarts de centin par lampe par heure.

M. DESJARDINS (Hochelaga) : Comment avez-vous établi votre calcul de quatre heures ?

M. WATSON : Le nombre d'heures n'est pas important. Plus longtemps les lampes restent allumées, meilleur marché devrait être l'éclairage par heure. J'ai dit que le gouvernement devait obtenir l'éclairage sur le principe qui guiderait tout homme d'affaires qui voudrait se le procurer, et payer tant par lampe d'une puissance de seize lumières de bougie, par heure.

M. SOMERVILLE : Je crois que le ministre des finances devrait nous expliquer comment cette compagnie a été obligée de fournir l'éclairage à aussi bon marché que toute autre compagnie, et comment il s'en est assuré. L'honorable député d'Oxford-sud lui a demandé de donner cette explication, mais il ne l'a pas encore fait. S'il connaît les faits, il lui est facile de fournir cette explication. Je crois que s'il les connaissait, il se serait expliqué avant ce moment.

M. FOSTER : Je dois dire à l'honorable député que je n'ai pas dit que la compagnie de la *Gazette* fournissait la lumière à aussi bon marché que toute autre compagnie. J'ai dit que l'honorable député n'avait pas prouvé que c'était un prix exorbitant. J'ai aussi dit qu'il y a une disposition dans le contrat, de même que dans l'arrêté du conseil, d'après lequel ce contrat fut étendu, qui dit que la compagnie de la *Gazette* devait fournir la lumière à aussi bon marché que toute autre compagnie.

M. SOMERVILLE : Comment savez-vous cela ?

M. FOSTER : Je suppose que cette compagnie se trouve en état d'agir ainsi. Je n'ai pas dit qu'elle l'était, et personne du côté de la gauche n'a dit qu'elle ne l'était pas.

M. SOMERVILLE : Vous n'avez pas permis aux autres compagnies de dire si elles le voulaient, ou non.

M. BARRON : L'honorable ministre des finances a essayé d'établir que le pays ne perdrait rien, parce que, d'après l'arrangement avec la compagnie de la *Gazette*, cette compagnie devrait fournir la lumière à aussi bon marché que toute autre compagnie. Quand on lui demanda ce qu'il en savait, il répondit que les autres compagnies le trouveraient et chercheraient à avoir le contrat. A cela, nous avons répondu en demandant comment les autres compagnies savaient la chose. Voilà qu'un contrat est secrètement fait avec la compagnie de la *Gazette*, les autres compagnies n'ont pas la chance d'offrir de soumission et ne savent rien de la chose. Comme le dit mon honorable ami, cette opération est une immense fraude—n'appliquant pas le mot immense au montant d'argent en jeu, mais au caractère de l'affaire—qui ne saurait être défendue, car les contrats de ce genre doivent être accordés par soumissions, et celui-là ne l'a pas été.

M. DESJARDINS (Hochelaga).

Sir RICHARD CARTWRIGHT : D'un autre côté, ce contrat est des plus condamnables. Le gouvernement ne devrait pas faire un arrangement avec une compagnie lui permettant de retenir un contrat, à la condition qu'elle en remplisse les termes à aussi bon marché que toute autre compagnie. En réalité, c'est empêcher toute compagnie de faire des soumissions, car, d'après les déclarations de l'honorable ministre, elles ne pourraient avoir le contrat, à moins de baisser tellement les prix que la compagnie de la *Gazette* de Montréal prise de dégoût rejetterait la chose, ce qui est peu probable. Ainsi donc, cela détruit toute concurrence possible, même si les autres compagnies connaissaient la chose.

M. WHITE (Cardwell) : Bien que je ne sois pas avocat, je crois que dans nombre de cas on peut plaider ignorance avec succès. Sur la question qui fait le sujet de ce débat, je dois dire que les honorables députés qui ont parlé n'avaient pas suffisamment étudié les faits. On a dit que le contrat passé avec la compagnie de la *Gazette* de Montréal—contrat dont j'avoue ignorer les détails, car il a été fait en dehors de ma connaissance—on a prétendu, dis-je, que ce contrat aurait dû être donné en 1885, lorsque des soumissions furent d'abord demandées. Quels sont les faits ? Le bureau de poste avait été éclairé par la compagnie du gaz pour environ \$3,000.00 ou \$4,000 par année. On fit un contrat avec la compagnie de la *Gazette*.

M. CURRAN : Dans l'édifice voisin.

M. WHITE (Cardwell) : Dans l'édifice voisin, comme le dit mon honorable ami, mais cela importe peu. A quel prix fut fait ce contrat ? A un prix moins élevé que demandait la compagnie du gaz, alors qu'aucune autre compagnie n'était en position d'éclairer le bureau de poste, et le pays économisa, non une somme considérable, mais une somme modique. Ce contrat dura quatre ou cinq ans, après quoi, il fut renouvelé, et pourquoi ? Parce que, je suppose, la chose avait été faite à la satisfaction du ministre des travaux publics. Ce bureau était éclairé à un coût moindre que sous le premier contrat, à cause de la concurrence. Je ne cache pas ce fait. Ce bureau fut éclairé à meilleur marché que tout autre bureau de Montréal à cette époque. Ainsi, sous ce rapport, au lieu de perdre de l'argent, par ce contrat, le pays en économisa.

L'honorable député de Marquette (M. Watson), a dit que le taux de la lumière dans l'ouest était de trois quarts de cent par lumière, par heure. Cela fait 5½ cents par semaine, ou environ \$30 par lampe, par année.

M. WATSON : Cela dépend du nombre d'heures que brûle une lampe.

M. WHITE (Cardwell) : Ce contrat est de \$16 par lampe, par année, soit la moitié du prix dont parle l'honorable député, et ces lampes brûlent presque constamment, du moins dans certains endroits de l'édifice.

M. WATSON : Quelle est la moyenne par nuit ?

M. WHITE (Cardwell) : Je ne le sais pas, 12 heures au moins, je crois. Si vous saviez dans quelle localité se trouve cet édifice, vous comprendriez que sur la rue Saint-François-Xavier et la ruelle des Fortifications, il est tout-à-fait impossible d'éclairer le bureau par la lumière du soleil, il faut constamment, ou le gaz, ou la lumière électrique. Mais la raison principale pour laquelle je veux parler ce soir—car j'avoue que j'ignore les détails de